

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

Initiative populaire fédérale  
"pour un jour de la fête nationale férié (Initiative '1er août')"

Aboutissement

---

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les articles 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 1) sur les droits politiques;  
vu le rapport de l'Office fédéral de la statistique du 23 novembre 1990 sur la vérification des listes de signatures déposées le 25 octobre 1990 à l'appui de l'initiative populaire fédérale "pour un jour de la fête nationale férié (Initiative '1er août')" 2),

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces, l'initiative populaire fédérale "pour un jour de la fête nationale férié (Initiative '1er août')" (insertion d'un nouvel art. 116bis dans la constitution fédérale et adjonction d'un nouvel art. 19 à ses dispositions transitoires) a abouti, les 100'000 signatures valables exigées par l'article 121 de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 104'022 signatures déposées, 102'660 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative, Démocrates suisses, Président central: Monsieur Rudolf Keller, Landrat, Prattlerstrasse 7, 4402 Frenkendorf BL.

28 novembre 1990

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération,  
Buser

---

1) RS 161.1  
2) FF 1989 I 1299

Initiative populaire fédérale  
"pour un jour de la fête nationale férié (Initiative '1er août')"

Signatures par cantons

Canton	Signatures	
	valables	non valables
Zurich .....	18'803	381
Berne .....	33'110	320
Lucerne .....	8'919	85
Uri .....	198	2
Schwytz .....	820	8
Unterwald-le-Haut .....	357	1
Unterwald-le-Bas .....	639	16
Glaris .....	46	3
Zoug .....	1'312	10
Fribourg .....	414	14
Soleure .....	2'433	60
Bâle-Ville .....	3'636	4
Bâle-Campagne .....	3'430	186
Schaffhouse .....	740	7
Appenzell Rh.-Ext. ....	1'063	6
Appenzell Rh.-Int. ....	146	0
St. Gall .....	13'434	152
Grisons .....	1'351	11
Argovie .....	5'837	41
Thurgovie .....	3'415	21
Tessin .....	439	9
Vaud .....	1'215	7
Valais .....	248	5
Neuchâtel .....	346	4
Genève .....	286	8
Jura .....	23	1
<b>Suisse .....</b>	<b>102'660</b>	<b>1'362</b>

Initiative populaire fédérale  
"pour un jour de la fête nationale férié (Initiative '1er août')"

L'initiative a la teneur suivante:

I

La constitution fédérale est modifiée comme il suit:

Art. 116<sup>bis</sup> (nouveau)

1

Le 1er août est fête nationale dans toute la Confédération.

2

Pour le droit du travail, ce jour est assimilé au dimanche. La loi règle les modalités de détail.

II

Les dispositions transitoires de la constitution fédérale sont complétées comme il suit:

Dispositions transitoires Art. 19 (nouveau)

1

Le Conseil fédéral met l'article 116bis en vigueur dans les trois ans qui suivent son acceptation par le peuple et les cantons.

2

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification de la législation fédérale, le Conseil fédéral règle les modalités de détail par voie d'ordonnance.

3

Le jour de la fête nationale n'est pas compté dans le nombre des jours fériés fixés à l'article 18, 2e alinéa de la loi du 13 mars 1964 sur le travail.

## Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.12.1990
Date	
Data	
Seite	1216-1227
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 369

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.